L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI 7 JUIN 1878.

Electeurs Attention!

Règlements du comité de paroisse.

Des élections primaires du parti démocrate-conservateur, seront tenues le samedi 29 juin, dans chacun des wards de la ville, pour le choix des délégués qui composeront la convention de paroisse. On sait que cette convention sera chargée de choisir les candidats aux différentes fonctions, notamment celles de maire, d'administrateur, de représentants, etc. Les mêmes délégués participeront au choix des candidats au Congrès des deux premiers districts congressionnels.

On voit que le choix des candidats pour les fonctions les plus importantes dépendront de la composition de la convention de paroisse. Nous ne saurions donc trop engager tous les bons citoyens à se conformer aux conditions exigées pour être admis à voter aux élections primaires du 29 juin, et à s'entendre pour le choix de bons délégués favorables à la cause des réformes et de l'économie.

Nous publions ci-dessous les règlements adoptés par le comité de paroisse dans sa séance du 22 afin que les électeurs puissent les consulter.

RÈGLEMENT I.

Les officiers de chaque club central de *ward* devront être: un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, deux délégués au comité de paroisse et tels autres officiers que les différents clubs jugeront nécessaires.

Les officiers devront être élus par les électeurs démocrates et conservateurs de chaque ward, à une élection qui devra avoir lieu en vertu des règlements ci-dessous prescrits.

RÈGLEMENT II.

Il devra y avoir un enregistrement et une révision de l'enregistrement des votants du parti démocrate-conservateur de la paroisse d'Orléans, dans différents wards, vingt-cinq jours avant ladite élection.

RÈGLEMENT III.

Les électeurs de chacun des wards de la ville de la Nlle-Orléans étant membres du parti démocrate-conservateur, devront être convoqués à chaque club central de ward trente jours avant ladite élection, par chacun des présidents, par avis qui devra être publié, dans un ou plusieurs journaux quotidiens de la paroisse, durant au moins trois jours avant ladite élection. A ces assemblées chaque président de club central de ward devra désigner deux commissaires, un juge d'enregistrement et d'élection et donner aux différentes factions du ward une représentation équitable; à cet effet, le président devra pouvoir augmenter le nombre des commissaires. Tous les juges, commissaires et *canvassers* (inspecteurs) devront être choisis par le président, parmi ceux dont les noms lui seront transmis par les différentes factions.

Il sera du devoir des commissaires de délivrer, à chaque électeur enregistré, un certificat d'enregistrement—certificat qui devra porter les signatures d'au moins deux commissaires d'enregistrement, être contresigné par le juge d'enregistrement et d'élection et qui donnera audit électeur le droit de voter à toutes les élections primaires.

Immédiatement après la clôture de l'enregistrement, les livres d'enregistrement de chacun des wards devront être remis à un comité d'inspecteurs désignés par les présidents des clubs centraux de ward, de la manière ci-dessus indiquée. Ce comité devra revoir, avec soin, ledit enregistrement et pourra, par le vote d'une majorité des membres de tout le comité, effacer des livres les noms qui n'auraient pas dû y être inscrits. Il devra transmettre ces noms à chaque club central, à une assemblée qui devra avoir lieu trois jours avant la date de ladite élection. Aucun de ceux dont les noms auront été effacés des livres d'enregistrement ne pourra voter à une élection primaire quelconque à moins de preuve d'erreur ou par un vote de la majorité des membres présents à l'assemblée de chacun des clubs centraux.

RÈGLEMENT IV.

Dans tous les cas où un club central, par une majorité des membres présents, décidera que deux ou plus de deux boites à scrutins sont nécessaires à la dite élection primaire, le président devra désigner, pour chaque boite, deux commissaires qui devront agir avec le juge. Les électeurs devront alors voter numériquement et à un seul endroit—poll.

RÈGLEMENT V.

Si le président d'un club central négligeait ou refusait d'exécuter les règlements établis, il sera du devoir du comité de paroisse de désigner les commissaires, le juge d'enregistrement et d'élection et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ces règlements.

RÈGLEMENT VI.

Il sera du devoir des commissaires et du juge de certifier le résultat de l'élection et de transmettre ce certificat, le premier lundi qui suivra l'élection, au président des clubs centraux. Le dit certificat devra être endossé par le président et envoyé au comité de paroisse. Une majorité des commissaires et le juge devront décider toutes les questions qui pourront surgir à l'élection. Ils devront être guidés par les règlements établis.

RÈGLEMENT VII.

Personne ne pourra voter à une élection primaire quelconque à moins qu'il ne soit inscrit sur les livres d'enregistrement d'Etat de 1878 et ne soit membre du parti démocrate conservateur. Les *polls* devront être ouverts de six heures du matin à 8 heures du soir.

RÈGLEMENT VIII.

Dans les wards où il n'y aura qu'une seule liste de candidats aux places d'officiers du club central et où une élection loyale pourra avoir lieu à une assemblée générale *mass assembly* — ces règlements pourront être suspendus.

En addition aux règlements qui précèdent, voici le texte d'une résolution adoptée:

Résolu que, les clubs centraux des divers wards désigneront l'endroit où l'élection des officiers des clubs et l'organisation des dits clubs auront lieu par vote; que toute élection tenue à un endroit autre que celui qu'aura choisi le club central sera nulle.

Circulaire adressée aux Clubs de Wards.

Comité de Paroisse.
Parti Démocrate-Conservateur,
Nlle-Orléans, 23 mai, 1878.

Aux Présidents des Clubs centraux de Wards.

Conformément aux règlements adoptés par ce comité, les instructions suivantes sont publiées pour vous servir de guide.

Vous réunirez vos clubs respectifs le samedi 1er juin 1878, et à cette réunion, vous nommerez conformément aux règlements, un juge d'enregistrement et d'élection et des commissaires d'enregistrement en nombre tel que vous le jugerez nécessaire.

Le lundi 3 juin, vous ferez ouvrir les livres d'enregistrement dans vos wards respectifs et vous chargerez vos commissaires de changer le lieu du bureau d'enregistrement, tous les trois jours, de façon à fournir à chaque électeur de votre ward toutes les facilités de s'enregistrer. Vous ferez clore les livres d'enregistrement le jeudi 20 juin 1878, époque à laquelle les registres seront soumis à un comité d'inspecteurs, dont les devoirs sont prescrits par le règlement III.

Le mercredi 26 juin 1878, vous réunirez vos clubs dans le but d'entendre le rapport du comité des inspecteurs.

Vous fournirez au juge d'enregistrement et d'élection et au comité d'inspecteurs une copie des règlements.

HENRY C. BROWN,
Président du Comité de Paroisse.
A. J. KELLY,
Assistant-Secrétaire.

Il est fort heureux
De passer
Que
Pour $10
Vous pouvez gagner
$100,000
Dans le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane,
Le 11 juin
$100,000.

E. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC.
83........Passage de la Bourse........83
Les plus grands soins apportés aux examens de titres et aux procurations françaises. Je me charge également de procurer des passe-ports [illegible]
37 oct—1an

OFFICIEL.

Comité Central de l'Etat.

Salle du Comité Central de l'Etat.
Parti démocrate conservateur de l'Etat.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1878.

Le comité s'est réuni aujourd'hui, à sept heures et demie du soir, conformément à l'appel. Le col. I. W. Patton occupait le fauteuil du président et un quorum était présent.

Les résolutions suivantes ont été lues et adoptées:

Il est résolu que la convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu le premier lundi d'août 1878.

Il est résolu qu'une convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu, à Baton-Rouge, à l'effet de désigner un candidat aux fonctions de Trésorier d'Etat et de représentants, au Congrès, des différents districts congressionnels de l'Etat.

Il est résolu que la représentation, à la convention, sera d'un délégué par chaque deux cents votes donnés, en 1876, au candidat démocrate conservateur aux fonctions de gouverneur, et d'un délégué par chaque nombre qui sera au-dessous de 200 et excédera 100.

Il est résolu que des dissensions ayant existé, dans certaines paroisses, à la dernière campagne,—dissensions à la suite desquelles des factions ont désigné deux listes de candidat—ce qui a fait perdre au parti démocrate conservateur plusieurs membres de la Législature; ces dissensions, si elles continuent, devant être un danger imminent pour les candidatures de démocrates dans certaines localités—le Président du Comité Central de l'Etat est autorisé à appeler une convention et prendre toutes les dispositions nécessaires en vue des élections primaires dans une paroisse quelconque, dans un ward quelconque de la Nouvelle-Orléans, où des factions refuseront de s'unir dans une convention, dans les quarante jours qui suivront la réunion de la convention d'Etat.

Sur motion, le comité s'est ensuite ajourné.

PHILIPPE POWER Jr,
secrétaire.
P. J. SULLIVAN,
sous-secrétaire.

Une vie douce
Peut être votre
Lot
Mais avec un billet de $10
Vous pouvez gagner
$100.000
Dans le grand tirage
De la Loterie de la Louisiane.
Gros lot
$100,000.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1 Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2 Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3 L'Athénée décernera deux prix: le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4 La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5 Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le *recto* des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6 Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7 La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8 Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite *sur* une enveloppe cachetée, *dans* laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9 Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10 Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11 Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose:

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, O. CARRIÈRE,
MERCIER, S. MARTIN, D. M. P.,
FÉLIX LIMET, ALFRED MERCIER,
RAOUL JUMONVILLE.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés:

1 A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants: Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie);

2 A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants: Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonis et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Guadur (Bélouchistan), de Mandalay (Birmanie), de Mascate (Arabie) et de Zanzibar; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Laboan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

Vidanges. Vidanges.

La Louisiana S. Excavating Co. invite les propriétaires et agents qui ont des fosses à faire vider à s'adresser au No 120 Passage de la Bourse, près St-Louis, où ils trouveront toujours leurs avantages soit pour le prix soit pour l'ouvrage.
L'on vide les fosses avec une pompe à travers les magasins ou résidences sans ressentir la moindre odeur désagréable; l'opération se fait dans quelques minutes seulement.
La compagnie se charge aussi de la pose des barils stationnaires inodores.
31 mars—3m—D. Ma. J

Résidence d'été à louer.

Madame A. Caillier offre à louer à bon marché une belle résidence d'été toute meublée, située à Mandeville, de l'autre bord du lac. Rien n'y manque; c'est une agréable demeure sous tous les rapports. Pour plus amples informations s'adresser à Mme Caillier, rue de Chartres No. 145.
5 mai—au 12juin

A louer.

Un vaste magasin, avec une résidence de famille au premier étage, au No 8 rue Pe[illegible] Hôpital, faisant face au [illegible] un demi-îlet des grands [illegible] gaz, water-works, citerne et les [illegible]
S'adresser au No 261 Villeré, au café.
FRANÇOIS GAUHEPE.
21mai—1m—mer j d.

A LOUER.

Une écurie, située encoignure Canal et Antony, pouvant contenir 45 têtes d'animaux, ainsi qu'une maison avec toutes jolies chambres et un [illegible] Il en sera donné possession le 15 juin 1878.
Une autre écurie située dans le même endroit que l'autre, pouvant contenir 28 têtes d'animaux. S'adresser à M. JEAN LACOURREGE, à la grocerie encoignure Canal et Antony.
15 mai—1mDMaJ

SPECTACLES, BALS, &c.

GRAND PIQUE-NIQUE
DONNÉ PAR LA
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
AUX FAIR-GROUNDS,
LE DIMANCHE, 9 JUIN 1878.
—PROGRAMME—
Loterie.

1er lot—1 Machine à [illegible] 2d lot—1 Demi parure en or. 3me lot—Une Chevalière [illegible] 4me lot—Une Canne.
La Société présentera deux prix aux personnes qui auront vendu le plus de billets. 1er Prix—1 médaille en or. 2nd Prix—1 médaille en argent.

Jeux et Amusements.

Grand concert. Bal sur la plate-forme et dans la bâtisse en briques.
Courses en sac. Tourniquet (Jeu nouveau). Course en pot. Courses pour les membres de la Société—1 insigne. Courses à pied pour garçons. Joutes de fromage à la crème. Courses à pied pour filles. Mangeurs de farine.
Démarrage de souliers entre garçons, le tout avec prix.
Grande partie de "Base Ball."
MM. Moncayo et Durand, acrobates, exécuteront plusieurs tours dans l'air.
Exercices extraordinaires sur le trapèze double volant double.
La casse-cou du diable et beaucoup d'autres tours des plus périlleux.
Grand tir de boules en verres, sous les auspices du "Louisiana Gun Club.—3 Prix.
Grand Bal d'Enfants.—Les parents qui désirent que leurs enfants prennent part à ce divertissement, sont priés d'avoir à les décorer d'une cocarde tricolore.
Les porteurs de coupons de notre loterie sont prévenus qu'il n'y aura que les numéros vendus, qui auront droit au tirage.
Admission 50 cts. Dames et enfants gratis. Aucune dame ne sera admise sans cavalier.
Par ordre du président, J. SCHWEITZER,
L. Suson, secrétaire. 2 juin—au 9 juin inc

PIQUE-NIQUE. PIQUE-NIQUE.
Grand Pique-Nique d'Anniversaire
DONNÉ PAR LE
Vigilant Amateur Brass Band
AU PARC LOEPER.
(Les chars de la ligne du chemin de fer de la rue Bienville et du Lac s'arrêteront à la porte du Parc)
Dimanche, 9 juin 1878.
—Comité d'arrangements—
A. Anglade, chairman; Jos. F. Ebele, Jno. Wortmann.
Prix du billet....50 sous.
Passage. 5 sous pour aller et 5 sous pour revenir.
Les dames ayant un billet d'invitation seront seules admises.
Fanfare de J. Sporer—Louisiana Field Artillery Band. 2juin—2,9

GRAND
PIC NIC
DONNÉ PAR
LA SOCIÉTÉ SUISSE
De la Nouvelle-Orléans,
Au Jardin Magnolia, le dimanche 16 juin 1878.
GRANDS FEUX D'ARTIFICES,
où figureront beaucoup de nouvelles pièces qui n'ont jamais été vues à la Nouvelle-Orléans. De beaux et riches prix seront offerts pour un tir à la cible pour dames et messieurs; pour courses de demoiselles et fillettes, pour hommes et jeunes garçons; et beaucoup d'autres jeux.
Prix du billet....50 cents, dames et enfants gratis. Les dames ne seront admises qu'avec des invitations, qui peuvent obtenues en s'adressant aux messieurs suivants: E. Diett, Chs. Fossl, M. Winteler, E. Sunier, F. Clavel, P. Brupbacher, P. Schneller, O. Steffan, La Perret, Chs Lochbrunner et H. Deriaz ou au No 65 rue de la Douane. 2juin—4, 9 au 16

Hôtels, Restaurants, &c.

THE ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.
The Royal est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées; il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale
THE OCEAN HOUSE,
Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.
L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.
Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à
HOOD & BROTHER, propriétaires,
26mai—7m Hamilton, Ontario.

GRANDE ILE.
La Maison WILLOZ sera ouverte pour la réception des hôtes le 1er juin 1878.
La GRAND ILE offre plus d'avantages pour ceux qui veulent jouir de la santé ou de plaisirs qu'aucun autre endroit du Sud où l'on prend des bains de mer. Outre ces bains on peut jouir de la pêche des poissons.
La cuisine est sous la direction d'habiles cuisiniers.
Les prix de la pension sont modérés, et des arrangements particuliers sont pris avec les familles. Pour plus amples information s'adresser au No. 185 rue Gravier, au No 18 rue Conti ou à
GEORGE WILLOZ, Propriétaire.
Le bateau à vapeur JOHN F. KRANTZ, qui fait des trajets réguliers à l'île ci-dessus mentionnée, débarquera ou prendra les passagers à mon wharf.
26mai—1m DMJ.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 1 juin—2m

RESTAURANT DENECHAUD,
Au No 8 de la rue Carondelet, près Canal.
Je désire annoncer à mes amis et au public qu'à cause de notre longue saison d'été, j'ai fait poser, dans mon restaurant, QUATRE GRANDS EVENTAILS qui y donnent continuellement une DELICIEUSE BRISE et chassent les mouches des tables.
Ces éventails fonctionnent parfaitement aujourd'hui; tous mes habitués disent que le besoin s'en faisait sentir depuis longtemps et que c'est exactement ce qu'il fallait pour jouir d'un bon repas en été. J'invite tout le monde à venir voir l'amélioration que j'ai introduite dans mon établissement, et se convaincre que ma salle à manger est la plus fraîche, la plus agréable de la ville.
E. F. DENECHAUD,
12mai—1m—

Montgomery White Sulphur Springs.
Comté Montgomery, en Virginie.
L'HOTEL DES SOURCES DE SOUFRE DU COMTÉ MONTGOMERY s'ouvrira le 1er juin 1878, pour la saison d'été, sous la nouvelle direction de Colhoun, Rivers & Co. Il a été mis à neuf et meublé à nouveau. La cuisine est confiée à un cuisinier de premier ordre et à des aides habiles. Les propriétaires donnent aux anciens clients de l'établissement et au public l'assurance qu'ils ne reculeront devant aucune dépense pour maintenir la réputation dont l'hôtel jouit depuis nombre d'années.
PRIX DE LA PENSION:
Par jour....$ 2.50
Par semaine....15.00
Par mois....40.00
Le chemin de fer de la Mobile vend des billets d'excursion qui seront bons du 1er juin au 1er novembre 1878.
Pour plus de détails sur les conditions, etc., s'adresser à
RIVERS & LONGLEY,
A l'Hôtel St-Charles, Nouvelle-Orléans.
24 mai—1m.

Où il faut aller passer l'Eté.
Si vous voulez passer l'Eté dans une région salubre, environné de paysages charmants; si vous voulez habiter quelque temps sous le plus beau climat du monde, et jouir des agréments d'un hôtel vaste, confortable, largement aéré, et parfaitement dirigé, adressez-vous pour tous les renseignements dont vous aurez besoin au
NATIONAL HOTEL,
J. Q. A. LEWIS, Prop.,
17av— Dalton, Ga.

BLADON SPRINGS,
(Sources de Bladon),
DANS L'ALABAMA,
Ouverture le 1er Mai 1878.
L'HOTEL de ces fameuses Sources, qui sont considérées comme les premières du Sud, sera ouvert le 1er mai 1878. Les personnes atteintes de maux chroniques d'estomac et d'entrailles, de maladies des reins, de maladies chroniques du foie et de la rate, de la syphilis, sous toutes les formes, de rhumatismes, les femmes atteintes des affections dont elles souffrent habituellement—ne devraient avoir recours à un meilleur moyen de guérison que l'usage de ces eaux [illegible] Un citoyen de premier ordre [illegible] a déclaré qu'elles sont les meilleures du monde.
Ceux qui cherchent le plaisir trouveront à l'établissement de la bonne musique, une salle de bal, [illegible] tous les jours, excepté le lundi.
Pension. $40 par mois.
$12.50 par semaine.
Pour brochures et les certificats, s'adresser à
J. [illegible] & CO.,
Bladon Springs, Choctaw County, Ala.
Ou à
I. L. LYONS, Agent,
Au coin des rues Camp et Gravier.
1ermai—3m Nlle-Orléans.

LIQUIDATION
POUR CAUSE DE DÉPART.
M. RIVERA,
BIJOUTIER,
ENCOIGNURE ST-PIERRE ET ROYALE.
Offre à vendre un bel assortiment de BIJOUTERIES, tels que:
MONTRES en or et en argent.
BAGUES et BOUCLES D'OREILLES en diamants.
OPERA CHAINES.
CHAINES DE MONTRES pour hommes.
CHAINES DE COU avec croix et médaillon.
Un lot de BAGUES unies et avec pierres.
BROCHES à verres pour portrait.
[illegible] BRACELETS [illegible]
Un grand assortiment de BOUCLES D'OREILLES pour dames et enfants.
Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR DEUIL.
BOUTONS DE DEVANT de chemises.
BOUTONS DE MANCHES.
[illegible] en or et en argent.
Un lot d'ARGENTERIE.
Un grand assortiment de CORAIL.
Un lot de PENDULES en tout genre.
Le tout sera vendu à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.
[illegible]
Grand assortiment de CORAIL ELECTRIQUE pour les migraines, reçu nouvellement.
27fév—6mDMarJ

GALERIE DES ARTS DE
LILIENTHAL,
121........RUE DU CANAL........121
(Bâtisse Touro.)
Une jolie photographie artistique et durable ne peut se faire que par le PROCÉDÉ CARBON, DE LAMBERT, procédé dont j'ai la PATENTE EXCLUSIVE pour les États de la Louisiane et du Mississipi.
Le public est invité à venir examiner les photographies faites d'après ce procédé.
26fév—6m Dim.MarJ.

A. BONNET. WM FRANTZ. H. OPITZ.
A. BONNET & CIE.,
65........RUE ROYALE........65

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies spécialement et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques du moment. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits.
Les prix des commandes et des réparations de toute sorte, ont été également réduits de 25 0/0
MM. Frantz, Opitz et Krelha—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.
Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.
1er sept—1 an—DMJ.

KING'S
ANNIHILATOR
RHEUMATISM
GOUT NEURALGIA
C'est un remède purement *végétal*; les personnes délicates aussi bien que les personnes robustes peuvent le prendre sans aucune crainte.
Il purifie le *sang*, active les fonctions du *foie* et des reins, fait disparaître *tout vestige* d'affection de ces organes. Le prix en est de $1 00. En vente chez tous les pharmaciens.
On envoie, *gratis* et par poste, des brochures contenant de précieux conseils.
M. JENKINS & CO., Propriétaires.
FINLEY & THOMPSON, agence générale,
2 mars—3m DMarJ Nlle-Orléans, Lne.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Diocèse de la Nouvelle-Orléans.

Emprunt de 250,000 Piastres,
SOIT 1,250,000 FRANCS.

Autorisé par le Saint-Siège le 8 Novembre 1877, et voté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine du Diocèse de la Nouvelle-Orléans, dans sa séance du 11 Janvier 1878.

Emission de 2940 Obligations Hypothécaires divisées en quatre séries comme suit:

Série A—40 Obligations de chacune $1000 ou Fr. 5000.
Série B—100 Obligations de chacune $200 ou Fr. 1000.
Série C—1000 Obligations de chacune $100 ou Fr. 500.
Série D—1800 Obligations de chacune $50 ou Fr. 250.

Lesquelles obligations, datées en cette ville du 1er Janvier 1878, signées du Président, du Trésorier, du Secrétaire, et munies du sceau de la Société, sont paraphées *Ne Varietur* par le Notaire De Armas. Elles portent un intérêt annuel de cinq pour cent net d'impôt, de date à paiement du capital, payable par semestres, suivant coupons annexés, le 1er Juillet et le 1er Janvier.

Le capital remboursable au pair en vingt années par voie de tirage au sort annuel à partir du 1er Janvier 1882.

L'intérêt et l'amortissement payables à la Nouvelle-Orléans, à New York, à Rome, à Paris et dans plusieurs autres villes des Etats-Unis et de l'étranger.

La souscription est ouverte, à la Nouvelle-Orléans:

Au Secrétariat de l'Archevêché,
A la Maison A. Carrière & Sons,
A la Banque du Peuple,
A la Compagnie d'Assurance Hibernia,
A Rome et à Paris.

BUT DE L'EMPRUNT.

Pendant la crise qui a suivi la guerre de sécession et qui a si lourdement pesé sur la Louisiane, l'Administration Diocésaine a assumé un passif qu'elle est résolue d'éteindre. Déjà une amélioration considérable s'est produite depuis un an dans la situation financière du Diocèse. Cette amélioration ne fera que s'accroître à mesure que l'administration obtiendra la réduction des taux d'intérêt qu'elle sert à ses créanciers. Le taux conventionnel, en Louisiane, est trop élevé pour une société religieuse dont les ressources, pour être certaines, doivent être limitées. Elle ne peut chercher aucun profit éventuel dans des entreprises aléatoires ou dans des spéculations incompatibles avec sa mission de bienfaisance et de charité. Ce n'est donc point pour créer de nouvelles dettes que le présent emprunt est négocié; c'est pour unifier et consolider les dettes antérieures, et en procurer, sans effort, l'amortissement graduel et régulier par le moyen des revenus ordinaires du Diocèse, et sans compromettre ses biens, quoiqu'en les affectant. Tel est le plan formellement approuvé par Sa Sainteté Pie IX, et adopté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine de la Nouvelle-Orléans.

GARANTIES.

Le Diocèse de la Nouvelle-Orléans forme une société incorporée selon les lois de l'Etat, sous le nom de Eglise Catholique Romaine du Diocèse de la Nouvelle-Orléans. Cette société offre aux prêteurs une garantie matérielle et une garantie morale.

Comme corporation légalement instituée, elle jouit de tous les droits et privilèges attachés à la personne civile. Elle peut, aux termes de sa charte, s'obliger, acquérir, emprunter, engager, aliéner, hypothéquer ses biens, meubles et immeubles. Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de ladite société a, pour les causes énoncées plus haut, décidé à l'unanimité d'émettre un emprunt unique de $250,000 au taux d'intérêt de cinq pour cent, garanti par une hypothèque spéciale sur tous les biens aliénables du Diocèse. Ce qui a été effectué par acte passé le 26 janvier 1878, devant Me Octave De Armas, notaire public à la Nouvelle-Orléans, et par les inscriptions prises dans les différents ressorts où les biens sont situés, ainsi qu'il en conste par les certificats délivrés au même notaire.

Ampliation de toutes les pièces relatives au dit emprunt est déposée chez Me [illegible] notaire public, à Paris.

Comme société religieuse, la dite corporation engage son honneur, sa bonne foi, son avenir. Elle est appelée à traverser toutes les crises sociales et à leur survivre. Elle puise sa vitalité à la racine même d'une institution qui a défié les siècles, l'Eglise Catholique Romaine. Elle relève immédiatement du Saint-Siège auquel elle présentera, chaque année, un compte rendu fidèle de la situation.

NATURE DES BIENS OFFERTS EN GARANTIE.

D'après la situation officielle remise dernièrement au Saint-Siège, les biens ecclésiastiques de ce diocèse se divisent en

Propriétés indisponibles ou inaliénables, évaluées à environ....$1,020,000 — (5,100,000 francs.)

Propriétés aliénables, évaluées au minimum à environ....$1,080,000—(5,400,000 francs.)

Dans ces dernières, qui seules sont frappées par l'hypothèque, figurent, pour une valeur double de l'emprunt négocié, nombre de maisons, de terrains, de champs et d'autres propriétés d'un excellent rapport et étrangères au service du culte.

SERVICE DES INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.

Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de la Corporation a décidé qu'en dehors des recettes [illegible] les revenus annuels assurés du Diocèse, défalcation faite de tous les frais d'administration, [illegible] un excédant de $30,000 (150,000 francs) disponible semi-annuellement; et il a statué:

1° Que pour le service ponctuel des intérêts, une somme de $12,500 (62,500 francs) sera, à partir du 1er janvier 1878, et annuellement dans la suite, prélevée, appropriée et déposée en banque, à crédit des obligations, objet du présent emprunt;

2° Que pareille somme de $12,500 (62,500 francs) sera, annuellement aussi, à dater du 1er janvier 1882, prélevée, appropriée et déposée en banque pour être appliquée à l'amortissement graduel de la dette, et ce, d'année en année, jusqu'à son entière extinction;

3° Que dans aucun cas et sous aucun prétexte les sommes prélevées, appropriées et déposées, comme il vient d'être dit, ne seront détournées de leur destination.

RÉSUMÉ.

Il ressort de tout ce qui précède:

Que l'emprunt est négocié pour éteindre toutes les dettes antérieures;

Qu'il représente le passif de la Société Catholique Romaine dont il unifie et consolide la dette et en réduit les intérêts;

Qu'il est contracté par une société stable, et autorisé par le Saint-Siège;

Qu'il est garanti par une hypothèque spéciale sur des biens dont la valeur est environ cinq fois supérieure;

Que le service des intérêts et l'amortissement du capital sont matériellement assurés.

Les obligations hypothécaires du Diocèse de la Nouvelle-Orléans constituent, en conséquence, un titre de premier ordre, offrant la même sécurité que les valeurs les plus recherchées par les capitalistes.

Nouvelle-Orléans, le 1er mars 1878.

[illegible] N. J. PERCHÉ, [illegible]

Argent à prêter
Sur diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles et [illegible] un intérêt [illegible]
Bureau de prêts de HART,
Au No 42 de la rue Baronne,
MAURICE J. HART, Directeur.
23 jan—1an

ASSURANCE
CONTRE LE FEU.
ÉTAT DE SITUATION
—DU—
NORTHWESTERN
NATIONAL INSURANCE CO.
DE MILWAUKEE.
1er Janvier 1878.
CAPITAL EN CAISSE,
$600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$115,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,550 00
U.S. Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,912 00
U.S. Registered 5.20's de 1865	25,000 00	26,697 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	120,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y, P. du C. div. 8's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y, Chi. div. 7's	40,000 00	40,800 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's	10,000 00	10,600 00
Milwaukee water bonds, 7's	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, premières hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent		151,000 00
(Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires.)		
Primes en voie de recouvrement		22,618 91
Intérêts non encore dus		2,458 23
Effets à recevoir		631 50
Toutes les autres garanties et avantages		2,884 11
En caisse et en banque		86,183 40
		$853,396 35

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17 045 2
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,720 85
Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York	150,317 59
Surplus net	81,311 66
	$853,396 35

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice-Président.
JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.
Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.
JOHN B. LAFITTE & CO.,
Au No. 184 de la rue Gravier.
Je crois le tableau qui précède exact.
JAS. A. LAFITTE.
Signé, [illegible] devant moi, aujourd'hui, [illegible] de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.
N. B. TRIST, Notaire.
Nlle-Orléans, 22 mai 1878.

PEOPLE'S LOAN OFFICE,
(Bureau de prêts sur gages)
Coin des rues Royale et Conti.
ARGENT A PRÊTER
SUR LES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS.
...Aux taux les plus réduits en ville.
Aussi, toutes sortes d'objets non rachetés à vendre
A TRÈS BAS PRIX.
17 jan—6m.

BUREAU DE PRETS.
OTTO
SCHWANER,
17........RUE BARONNE........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Près de la SALLE GRUNEWALD.
20 jan—1an

L'Union Française.

Le CONSEIL DE DIRECTION croit devoir faire savoir que le Cours d'Anglais Gratuit, qui avait été suspendu pour une cause imprévue, recommencera, comme par le passé, à partir du 15 du mois courant.

Les Français nouvellement arrivés en cette ville et désireux de profiter de cet avantage, sont priés de venir se faire inscrire au Bureau de la Société, rue St. Louis No 9.

Par ordre de la Direction.
M. SALOMON,
secrétaire-Trésorier.
3mars—Sunrem10juin—DMerJ

P. E. SARRAZIN,
Agent pour les célèbres
Cigarettes de Périque, Périque
EN CAROTTES,
De A. Ricaud, Convent P. O.,
St James.
Dépôts:
53 Gravier,
279 Decatur, New Orleans.
15 mars—3m—D Mer V

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine: Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angines, Granulations, Laryngite, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le pansement des plaies.
L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de
L'EUCALYPTUS BITTERS.
Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués en ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.
Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.
Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.
Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No. 66 RUE TCHOUPITOULAS N. O.
10mai—1an

LAURENT LACASSAGNE,
Marchand-Commissionnaire et
Importateur de Vins et Liqueurs,
9........RUE DECATUR........9
Agent pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac P. Denis, Gabriel Godard & Cie, de Cognac, et de l'incomparable [illegible]
14 juil77—1an

Mme A. EMERY,
Modiste Parisienne,
14..RUE DE CHARTRES..14
GRAND DEBALLAGE
—DE—
MODES NOUVELLES.
31mars—6mois

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE,
S. L. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE.
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.
Avances libérales sur consignations à [illegible] de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Rail Road Pavillon,
(Le Pavillon du Chemin de Fer),
Au Lac, à l'extrémité du nouveau chemin, côté Ouest.
JACOB L. BALTZ, Propriétaire.
Cet ancien établissement vient d'être ouvert. Le public y trouvera, constamment, les meilleurs vins et les meilleures liqueurs, aux prix de la ville. Il n'y a pas d'endroit plus convenable pour les familles et les pique-niques, car le propriétaire s'y tiendra toujours afin de veiller à ce que rien n'y manque et que l'ordre le plus parfait y règne. On se rend au Pavillon aux maisons de BAINS DE Mr. F. GREY.
Saint—1mois

Dissolution de société.

Avis est ici donné que la société existant jusqu'à présent entre J. LAURENT FRANCIONI et OSCAR A. FOLSE, a été ajournée [illegible] par consentement mutuel, et que M. Oscar A. Folse est le liquidateur de la maison, et le seul autorisé à collecter les comptes recevables et à solder les dettes et obligations de la maison, [illegible] devant E. A. Peyroux, notaire, en date d'aujourd'hui.

J. L. FRANCIONI.
OSCAR A. FOLSE.
Nlle-Orléans, 28 mai 1878. 8 mai—

L.S.L.
LA PLUS
GRANDE OCCASION
Qui ait été offerte au public.
—LE—
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
—DU—
MARDI, 11 JUIN 1878,
Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.
PAS DE RÉDUCTION!
Pas d'ajournement!
UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.
Magnifique Chance
DE FAIRE
FORTUNE!
—LA—
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—DONNERA— A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE, A
LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Louisiane.
—LE—
MARDI, 11 JUIN 1878.
UN GRAND TIRAGE
EXTRA,
CLASSE F,
UN GROS LOT DE.....$100,000
UN GROS LOT DE.....50,000
UN GROS LOT DE.....20,000
Un lot gagnant par chaque neuf billets.
11.279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement
à 10 heures du matin, à
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
DANS LA MATINÉE DE
Mardi, 11 Juin 1878,
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LOUISIANE
Ce sera conduit avec un grand
Concert Promenade
à cette occasion les meilleurs musiciens du pays seront engagés, et à ce concert un coupon donnera l'entrée gratuite à tout porteur de billet.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 Billets à $10 le Billet.
LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $100,000		$100,000
1 .... de	50,000	50,000
1 Lot de....	20,000	20,000
2 Lots de....	10,000	20,000
4 Lots de....	5,000	20,000
20 Lots de....	1,000	20,000
50 Lots de....	500	25,000
100 Lots de....	300	30,000
200 Lots de....	200	40,000
600 Lots de....	100	60,000
10000 Lots de....	10	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS
100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit....20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit....10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit....7,500
11,279 Lots s'élevant à....$522,500
BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
S'adresser au Lock Box 692, New-Orleans Post Office.
Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.
SOUVENEZ-VOUS,
QU'AU GRAND TIRAGE DU
11 JUIN 1878,
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.
On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.
D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.
TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Ouverture de la Pharmacie
HOMŒOPATHIQUE
DE
BŒRICKE & TAFEL.
Cette pharmacie vient d'être ouverte au No 120 de la rue du Canal.
NOUVELLE-ORLÉANS.
Elle est la succursale des pharmacies établies depuis 1835, à New York et à Philadelphie. On trouvera toujours les médicaments homœopathiques purs, les boîtes de remèdes à l'usage des familles, ainsi que les ouvrages en français ou en anglais et en allemand.
PRIX DE NEW-YORK.
6 déc—1 an t 2

F. Gonthier.
MARCHAND—TAILLEUR
—ET—
Importateur de Draps français, de Cachemire, etc.,
Vient de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 155 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus vastes et des plus variées, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
19 nov—1 an.

H. CASSIDY, J. F. HOGAN.
H. CASSIDY & Co.
(Maison établie en 1836.)
Au No 95 de la rue du Camp,
Nlle-Orléans.
Voiliers et agents pour la vente de ducks en coton,—marchands, en gros et en détail, de—Etoffes unies et fantaisie, à raies, pour tentes,
—Fabricants de—
Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie, Etoffes à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de fabrique,
Sacs à grains, café, riz, laine, de toute espèce, pour la "groceries" aux prix du Nord.
23 mars—6m.

PROCESSIONS!
B. NONNON,
Costumier de l'Opéra de Paris, (France)
Fournisseur des processions carnavalesques des Etats-Unis,
Fournisseur de S. M. le Roi des Pays-Bas,
Fournisseur de S. M. [illegible] d'Espagne,
A l'honneur de prévenir messieurs les présidents et membres des comités des Processions Carnavalesques qu'il sera à la Nouvelle-Orléans le 25 mai 1878, et se tiendra à la disposition de ces Messieurs.
LUI ÉCRIRE,
RESTAURANT ANTOINE,
65 Rue St. Louis, Nouvelle-Orléans.
15 mai—1m—JD

GUIDE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.

Premier District.

Ce district comprend le premier, le second et le troisième ward.

Le premier ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et la rue Thalie.

Le second ward est borné par la rue Thalie, le Mississipi, la rue Julie et l'Avenue Carrollton.

Le troisième ward est borné par la rue Julie, le Mississipi et la rue du Canal.

Second District.

Ce district comprend le quatrième, le cinquième et le sixième ward.

Le quatrième ward est borné par la rue du Canal, le Mississipi, la rue St-Louis et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le cinquième ward est borné par la rue St-Louis, le Mississipi, la rue St-Philippe et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le sixième ward est borné par le Nouveau Canal, le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue St-Philippe, le Mississipi, la rue de l'Esplanade, le bayou St-Jean et le lac Pontchartrain.

Troisième District.

Ce district comprend le septième, le huitième et le neuvième ward.

Le septième ward est borné par le bayou St-Jean, la rue de l'Esplanade, le Mississipi, les Champs-Elysées et le lac Pontchartrain.

Le huitième ward est borné par les Champs Elysées, le Mississipi, l'Avenue Lafayette et le lac Pontchartrain.

Le neuvième ward est borné par l'Avenue Lafayette, le Mississipi, le canal des Pêcheurs, le bayou Bienvenu, le lac Borgne, le bayou Chef Menteur et le lac Pontchartrain.

Quatrième District.

Ce district comprend le dixième et le onzième ward.

Le dixième ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et First street.

Le onzième ward est borné par First street, le Mississipi et la rue Tolédano.

Cinquième District.

Ce district comprend le quinzième ward.

Le quinzième ward se compose du village d'Alger et de tout le territoire municipal sur la rive droite du Mississipi.

Sixième District.

Ce district comprend le douzième, le treizième et le quatorzième ward.

Le douzième ward est borné par la rue Tolédano, le Mississipi et l'Avenue Napoléon.

Le treizième ward est borné par l'Avenue Napoléon, le Mississipi et Peters Avenue.

Le quatorzième ward est borné par Peters Avenue, le Mississipi, Lower Line de Carrollton et Washington Avenue.

Septième District.

Ce district comprend le seizième et le dix-septième ward, ou tout le village de Carrollton.

Le seizième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Lower Line Street et Carrollton Avenue.

Le dix-septième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Carrollton Avenue et Upper Line street.

DRAINAGE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Le drainage ou desséchement de la Nouvelle-Orléans s'opère au moyen de quatre machines à drainage, savoir:

La machine à drainage de la rue Bienville.

La machine à drainage de la rue Melpomène.

La machine à drainage de Dublin Avenue.

La machine à drainage de London Avenue.

Ces machines sont situées dans la partie inférieure de la ville, ou celle qui est la plus éloignée du Mississipi, là où il n'y a point d'habitations. Les eaux pluviales et autres descendant de la partie supérieure de la ville par les ruisseaux et les égouts s'y concentrent et sont refoulées par les roues des machines dans des canaux qui les conduisent au lac Pontchartrain.

CHEMINS DE FER.

Chicago, St-Louis & New-Orleans Rail-Road—Chemin de Jackson.

La gare, les ateliers et les autres dépendances de ce chemin sont situés dans un faubourg du premier district, au coin des rues Calliope et Magnolia. Un embranchement établi dans Triton-Walk et la rue St-Joseph relie cette gare au Dépôt de Fret qui est situé dans Front street, près du Mississipi, et à l'Ascenseur à grains (Grain Elevator)

New-Orleans and Mobile.

La gare des voyageurs est située au pied de la rue du Canal, près de la Levée. La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret est située sur la Levée, entre les rues Girod et Julia.

Morgan's Louisiana & Texas.

La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret de cette voie est située à la Nouvelle Orléans, sur la Levée, entre les rues Girod et Lafayette.

Les wagons de voyageurs et de marchandises sont transportés par bateau à vapeur, de la rive droite du fleuve où est établi le railway, à la rive gauche, c'est-à-dire sur la Levée de la Nouvelle-Orléans, au pied de la rue Ste-Anne, et vice versâ. Cette voie, connue autrefois sous le nom de chemin de fer des Opelousas, relie Alger (rive droite) à Morgan City qui en est éloigné d'environ 80 milles. Elle a pour annexe une ligne d'excellents steamers, appartenant, comme le chemin de fer, à M. Morgan, et qui font un service régulier entre Morgan City, situé sur la Baie de Brashear, et Galveston (Texas).

New Orleans & Texas Railroad

Le point de départ de ce chemin est à Westwego, sur la rive occidentale du Mississipi, à environ cinq milles de la rue du Canal. Les voyageurs se rendent à Westwego par un bateau à vapeur qui part tous les jours du pied de la rue du Canal.

La voie est terminée jusqu'à Donaldsonville: sa longueur est d'environ 70 milles. C'est un tronçon du futur chemin de fer Nouvelle-Orléans-Pacifique.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES DE PRIX, dans le Deuxième District.

Au coin des rues St-Philippe et Villeré;
Dans la rue Robertson, entre le Chemin du Bayou et la rue des Ursulines;
Sur le Chemin du Bayou, entre les rues Robertson et Villeré.

Succession de Mme Sarah Lopes, veuve d'Abraham Caséres.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.
No. 39,994.

Par Placide J. Spear, encanteur.—Bureau, No. 46 de la rue Royale—SAMEDI, 8 juin 1878, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, DANS LA RUE ROYALE ENTRE LES RUES CANAL ET DOUANE, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 22 avril 1878, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE—avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits et privilèges y appartenant—situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, formant l'encoignure ouest des rues St. Philippe et Villeré, ayant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur et façade de 60 pieds sur la rue Villeré. C'est la propriété que la dite défunte Sarah Caséres acheta, de Dramin B. Mccarthy, par acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le 20 janvier 1859.

2. UN CERTAIN TERRAIN—Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits et privilèges y appartenant—situé au Faubourg Tremé, deuxième district de cette ville, désigné par le No. 2, dans l'îlet compris entre le Chemin du Bayou, les rues Robertson, Ursulines et Claiborne, ayant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Robertson sur 115 pieds 1 pouce 5 lignes et demie de profondeur d'un côté, à droite, 104 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété appartenant ou qui appartenait à Bazile de Maxillière, une largeur, au fond, de 31 pieds 8 pouces 3 lignes et demie, le séparant de la propriété appartenant ou qui appartenait à Jean Fractier—Le tout d'après un plan dressé par Joseph Pilié voyer, portant la date du 8 septembre 1834 et annexé pour référence, à un acte passé pardevant Felix De Armas, ancien notaire de cette ville, le 11 juillet 1835. La dite propriété fut achetée, par la dite défunte Sarah Caséres, de Bernard Galliardaume, par acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire public le 13 mai 1867.

3. UN CERTAIN TERRAIN—avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits et privilèges y appartenant—situé au faubourg Tremé, deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre le Chemin du Bayou, les rues Ursulines, Robertson et Villeré, désigné par le No 29, ayant 49 pieds 7 pouces de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 10 pieds 8 pouces sur la ligne latérale qui la sépare du terrain No 28, 111 pieds 11 pouces et quart de profondeur sur la ligne latérale qui le sépare de la propriété appartenant ou qui appartenait à la succession de Manes Jacobs, 12 pieds 6 pouces et demi de largeur au fond. C'est une partie de la propriété tracée dans un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, et annexé pour référence, à un acte passé pardevant A. Mazureau, ancien notaire de cette ville, le 11 décembre 1830. Ladite propriété fut achetée par ladite défunte Sarah Caséres, à une vente publique faite le 5 juillet 1872, par le shérif de cette paroisse, en vertu d'un ordre de saisie et vente lancé par l'honorable quatrième cour de district de la paroisse d'Orléans dans le procès d'Emile Caséres contre Mme Alexandrine Charbonnet veuve de Gabriel T. Fasende, No 33,225 du docket de ladite cour.

Termes et conditions — 1/3 comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an de la date à parfait paiement. Les dits billets devront être divisés en coupons au gré des parties intéressées. Les acquéreurs devront s'engager à payer 5 0/0 d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour recouvrement du montant des billets, ils devront tenir les propriétés assurées pour le montant des billets, et transférer les polices aux porteurs des billets. Il sera requis de déposer au moment de la vente 10 pour cent du montant de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant M. Andrew Hero, notaire.
5 juin—

Deux belles propriétés, rue de la Douane entre Bourbon et Dauphine.

Vente péremptoire pour payer les billets hypothécaires.

Par Placide J. Spear, Encanteur.—Bureau 46 rue Royale.—SAMEDI, 8 juin 1878, à midi, il sera vendu à l'enchère publique A LA BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE ENTRE LES RUES CANAL ET DOUANE SANS LIMITE.

1—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 67 désigné par le No 136 borné par les rues Douane, Canal, Bourbon et Dauphine et mesurant 32 pieds de face à la rue de la Douane sur une profondeur de 95 pieds 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages dont le rez-de-chaussée est un magasin et le 1er étage distribué pour résidence, cuisine à deux étages, en briques, etc. etc.

2—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 67 désigné par le No 134 borné par les rues Douane, Canal, Dauphine et Bourbon et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 100 pieds 5 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison basse ayant 5 chambres, galerie, deux bâtisses en briques à deux étages dans le fond, &c.

Termes et conditions: 1/3 comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur et 8 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou en partie. Les acquéreurs seront requis de tenir les propriétés assurées pour le montant que désigneront les parties intéressées et transférer des polices au porteur des dits billets et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs seront tenus de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 mai—4 juin à la vente.

JURGIELEWICZ'S
ANTI-RHEUMATIC
MIXTURE
Patented
Guérison positive des rhumatismes, de la goutte, de la névralgie et de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang. La mixture anti-rhumatismale de Jurgielewicz est le remède le plus populaire du pays. Il a plus de vente que tous les autres remèdes ensemble et c'est le remède patenté le plus couru qui existe.
Il est recommandé par tous les principaux médecins et c'est une mixture purement végétale. Si le malade après avoir consommé une ou deux bouteilles ne s'en trouve pas mieux, il peut être sûr qu'il ne souffre d'aucun des maux ci-dessus mentionnés et il sera inutile de continuer. Prix de la bouteille $1 50.
A vendre par tous les principaux droguistes.
FERSLEW & CO. propriétaires.
P. O. Box 1406 Nlle-Orléans.
17 nov—1an

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.
LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,
préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
Toutes les PREMIERES MAISONS de groceries et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.
30sept—1an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVIS MENSUEL—MAI 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Aubert (François)	Lefèvre (Eugène)
Allien (Pierre)	Laurent et Estat
Anglade (Victorine)	Lapeyrellerie (Vve Dandoz)
Brunet (Antoine)	Loumiet (Jean)
Buira (Mathieu)	Laurent (Désiré)
Bodin-Baradat (Jean)	Legrand
Blanchet (Gustave)	Michel (Benjamin)
Bouche (Jacques)	Métivier (Louis)
Bassin (Vve François)	Meigeon (François)
Bernard (Jules)	Peyrou (André)
Bunos (Joseph)	Plas (Jean)
Comderaux (François)	Passette (Antoine)
Chaumette (Auguste)	Rassel (Georges)
Courtiade (Eugène)	Rambeau
Crispin (Gustave)	Russo (Louis)
Constantin (Laurent)	Rieulet (Jn Baptiste)
Delrieux (Jean Justin)	Royet (Nicolas)
Dancausse (Raymond)	Sabardan (Félix)
Davis (Canne Joseph)	Salmon (André)
Dieuaide (Urbain)	Sinac (Noël)
Dussag (Louis Victor)	Saunier (Maria)
Frémont (Flore)	St Martin (Jean)
Faust (Claude)	Sajous (Marie)
Favre (Elisabeth)	Valière (J)
Gomez (Pierre)	Verges (Théophile)
Gounaux (Jean Julien)	Xavier (Paul)
Hénique (Elie)	
Kernebaum (Georges ou Jean)	

Le nommé Sombrèro (Marie-Louis) soldat de la classe de 1876, est invité à venir retirer sa feuille de route au Consulat.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Consul,
7 mai— ACHILLE DU COURTHIAL.

SPECTACLES BALS &c.
PAR H. STERN & CO.
575 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
Par H. STERN & CO.—Il sera vendu VENDREDI, 7 juin 1878, à 11 h. du matin, à leur salle d'encan No 63 de la rue de la Douane—575 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviendront au commerce de la ville et de la campagne.
Conditions à la vente. 7 juin—

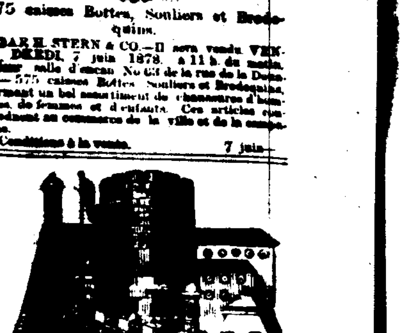
Malakoff Bitters,
PATENTÉ EN 1866.
Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.
ALPH. WALZ,
Seul Propriétaire et Fabricant
36........RUE CONTI........36
Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif,—c'est aussi un dépuratif excellent.
Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.
C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-biliaire. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.
N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la tour représentée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

AVIS.
P. CASAUBIEILH,
A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient de faire l'ouverture, au No 55 de la rue Ste Anne du magasin de vêtements confectionnés de gros et de détail, attenant à son magasin populaire de chaussures connu sous le nom de l'Enseigne du Pauvre Diable coin Ste Anne et Royale. Les habitants de la campagne sont respectueusement invités à l'honorer de leurs visites, ils y trouveront du linge de travail à des prix défiant toute concurrence. Vêtements faits sur commande en toutes qualités. Coupe élégante garantie.
3mai—2m—D MaJ

Avis spécial.

La réunion mensuelle-régulière de la société des cultivateurs de la canne à sucre de la Louisiane aura lieu aux bureaux de la société, No 120 de la rue de la Commune, JEUDI, 6 du courant, à sept heures et demie du soir, tous les planteurs, qu'ils soient ou non membres de la société, sont cordialement invités à y assister. Il sera lu un essai sur la chimie agricole appliquée à la canne.

JAMES F. GIFFEN,
2juin—4 mer j Secrétaire.

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après, elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas, près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington, près Magazine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-Andrew.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct, coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Gaiennié et Nouvelle-Levée.
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
*71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hotel de ville.
83 Pompe No. 13. No. 12 rue Perdido.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
*123 Coin Remparts et Poydras.
*124 Pompe No. 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
*125 Workhouse, rue Girod.
*126 Coin Commune et Rocheblave.
*127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pelican H. & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
*152 Coin Bienville et Johnson.
*153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Quartier.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Pompe No. 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
*241 Pompe No 8, Chemin du Bayou, coin Galvez.
*242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Peters.
253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français.
254 Pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de Police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poéte et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
513 Levee Steam Cotton Press, Levée.
514 Marché Washington, rue de Chartres, entre Louisa et Piété.
*515 Coin Louisa et Remparts.
612 Pompe No 24, Grands-Hommes, près Port.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Reynes et Dauphine.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

COMPAGNIE [illegible]

Lloyd de [illegible]

Pour New [illegible]

J. VE[illegible]

BITTER[illegible]

FEUI[illegible]

LA [illegible]
DES DEU[illegible]